

LA FEUILLE D'ORME



Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°42 hiver 2018

L'éditorial du maire

Constamment, nous recevons tous des appels téléphoniques de sociétés nous proposant de vérifier gratuitement l'état thermique de nos maisons, mais comme dit l'adage, accepter leur proposition « c'est faire entrer le loup dans la bergerie ». Ces sociétés ne sont nullement philanthropes : leur unique intérêt est de nous vendre à un tarif prohibitif des installations soi-disant économiques qui réduiraient notre facture énergétique, que nous en ayons besoin ou pas.

Il est pourtant vrai que nos habitations sont plus ou moins bien isolées, surtout celles construites avant le 1^{er} janvier 1980, date à partir de laquelle sont apparues les premières normes obligatoires d'isolation. Mais qui est capable de détecter les fuites énergétiques de sa maison, sans passer par un professionnel équipé en conséquence, afin de rénover le minimum nécessaire pour diminuer sa facture de chauffage, alors que les sources d'énergie sont de plus en plus onéreuses ? C'est pourquoi, après réflexion, j'ai décidé l'achat d'une caméra thermique BOSCH GTC400C, d'abord pour contrôler tous les bâtiments communaux afin de répertorier leurs points faibles pour d'éventuels travaux d'isolation, ensuite pour me mettre à la disposition de tous les ulmois qui le souhaiteraient, en leur proposant de venir contrôler leur isolation. Cet appareil permet aussi de détecter la présence anormale de sources de chaleur sur un tableau électrique, problème responsable de 30% des incendies domestiques.



A noter également la prochaine campagne de destruction de frelons asiatiques à partir de mars. Les ulmois désirant le prêt d'un piège sont invités à s'inscrire à la mairie.

A toutes et à tous, votre maire et le Conseil Municipal souhaitent de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année. Didier GUILLAUME

Dates à retenir

- Vœux communaux le vendredi 11 janvier à 20h30 à la salle des fêtes du Mousseau.
- AG du Comité des Fêtes le mercredi 18 janvier à 20H30 à la salle de la Maligny.
- Soirée « fouées » de Familles Rurales sur le thème des *îles* le samedi 09 février 19H30 à la salle de la Maligny - réservations au 02 41 67 00 65.
- Concours de belote du Comité des Fêtes le samedi 16 février à la salle du Mousseau.
- Randonnée pédestre et VTT de l'A.P.E. le dimanche 24 février aux Ulmes.
- Soirée « fouées » du Comité des Fêtes le samedi 16 mars à la salle de la Maligny.
- Repas communal des aînés le dimanche 28 avril à la salle des fêtes du Mousseau.

Informations diverses

- La directrice de l'école maternelle des "3 Ormes" rappelle qu'une préinscription des enfants nés en 2016 est en cours pour la rentrée de septembre 2019.
- Le dépôt de déchets verts est fermé pour l'hiver. La clé reste à votre disposition auprès des services techniques de la commune.
- Pour mémoire, les prochaines dates de collecte des déchets ménagers.

Jeudi 27 décembre - Mercredi 09 janvier - Mercredi 23 janvier
Mercredi 06 février - Mercredi 20 février - Mercredi 06 mars

Le point sur l'Etat Civil cet automne

- Un ulmois est arrivé
Clément FIEVRE, né le 23 novembre
- Une ulmoise nous a quittés
Mme Gisèle BAUSSE, décédée le 02 juillet à l'âge de 91 ans.

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 16H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) de 15H à 16H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (Adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40

Courriel: mairie.lesulmes49@orange.fr Site internet: www.lesulmes.mairie49.fr

La 4G arrive sur le territoire de la commune

L'opérateur de télécommunication FREE a terminé le montage de son antenne relais à coté du local technique communal. La mise en service du réseau 4G est prévue début janvier.



Espèces envahissantes: Le Séneçon du Cap

Comment le reconnaître

Le Séneçon du Cap est une plante herbacée vivace appartenant à la famille des pâquerettes et marguerites. Originaire d'Afrique du sud, il a été introduit accidentellement en Europe à la fin du 19^e siècle. Des graines se seraient glissées dans la laine de mouton importée.

Il s'est par la suite très vite répandu : Italie, Allemagne, Belgique... En France, on le retrouve surtout sur la façade méditerranéenne et dans le Nord, mais l'espèce se propage à travers tout le pays.

La plante, qui peut mesurer entre 20 et 80 cm, est facilement identifiable grâce à ses nombreuses fleurs jaune vif, disposées irrégulièrement. Elle forme souvent de gros massifs. Ses fruits sont plumeux et blancs. Ses feuilles épaisses et étroites, sont finement dentées sur le bord. Le Séneçon fleurit abondamment entre août et novembre.



Une expansion rapide

Le Séneçon du cap se développe le long des routes et voies ferrées, dans les friches industrielles, aux abords des habitations... Il est également capable de coloniser le bord des rivières, les cultures et les vignes et de pénétrer dans les forêts claires.

Très envahissante, cette espèce menace dangereusement la flore locale. Les nuisances peuvent toucher le milieu agricole puisque le Séneçon est toxique pour le bétail, même séché et finit par rendre les prairies inexploitable.

Lutte contre sa propagation

Actuellement, aucune action concrète n'est engagée pour enrayer sa prolifération. En France, la plante s'est propagée grâce aux voies de communication, du sud vers le nord. L'arrachage manuel avant fructification est cependant conseillé. Les pieds arrachés doivent ensuite être détruits.





POUR LES JEUNES

ESPACE ADMINISTRÉ sur



Quels sont les services proposés aux jeunes administrés grâce à majdc.fr ?

- découvrir ce qu'est la JDC,
- poser toutes les questions,
- télécharger leur convocation,
- changer la date de leur JDC,
- Demander une exemption,
- Être guidé jusqu'au site de convocation,
- Télécharger leur attestation à l'issue de la JDC.

A quel moment les jeunes peuvent-ils créer leur compte sur « www.majdc.fr » ?

Après avoir été recensés en mairie. Toutefois, un délai de plusieurs mois doit être respecté avant de s'inscrire. En effet, les opérations de recensement sont trimestrielles et les administrés doivent avoir été au préalable enregistrés par le CSN Angers.

Quelles sont les périodes à compter desquelles les administrés peuvent créer leur compte ?

Journée Défense et Citoyenneté

Espace Administré

Sa période de recensement	Création de son compte sur maJDC.fr possible à compter du :
1 ^{ère} période : janvier-février-mars	1er juillet
2 ^{ème} période : avril-mai-juin	1er octobre
3 ^{ème} période : juillet-août-septembre	1er janvier
4 ^{ème} période : octobre-novembre-décembre	1er avril

Quand les administrés peuvent-ils faire leur JDC ?

La convocation à la JDC est **automatique**. Elle intervient entre 9 mois et 1 an après le recensement. L'âge moyen de convocation à la JDC est de 17 ans, 3 mois. Le jeune n'a pas à contacter le CSN, sauf situation particulière urgente.

Pour ceux dont l'antenne râteau est orientée vers le nord



LE 29 JANVIER 2019 LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS | À VOS | POSTES!

**POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT**



Si vous recevez la télé par antenne râteau*, vous risquez de perdre certaines chaînes !

Pour les retrouver : c'est simple ! Le 29 janvier, faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CES CHANGEMENTS :



RENDEZ-VOUS SUR
WWW.RECEVOIRLATNT.FR

ou



CONTACTEZ LE
0970 818 818
(appel non surtaxé)

* Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL ou fibre, vous n'êtes pas concerné par ces changements.  Recevoir la TNT |  @RecevoirLaTNT